

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Mars 2022**

**Ordre du jour**

- Comptes administratifs 2021,
- Approbation des comptes de gestion,
- Affectations des résultats 2021,
- Vote des subventions,
- Vote des taxes,
- Budgets primitifs 2022,
- Liste des membres de sections 2021,
- Nomination des garants du bois de chauffage,
- Nomination d'un référent « CLIC »
- Demande de subvention FIC 2022 concernant l'adressage
- Instauration du temps de travail à 35h depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (régularisation)
- Questions diverses

**PRESENTS** : BARD Angeline, BACHELERIE Martine, GRANGIER Laurent, BINNE Irène,  
PAULAT Lucie, LEROY Marie, VIALLARD Florian, BONNET Stéphane,  
CLEMENCE Xavier, GAMOND David

**ABSENT EXCUSES** : MAGAUD Florian

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LEROY Marie

*Séance ouverte à 20h08*

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET AFFECTATIONS DES RESULTATS :**

**Budget Assainissement :**

La section d'exploitation de l'année 2021, présente un excédent de 4 587.89 € qui sera reporté au compte 1068 (investissement recettes) du budget primitif 2022.

La section d'investissement présente un déficit de 6 001.77 € qui sera reporté au compte 001 (investissement dépenses) du budget primitif 2022.

**Budget Commune :**

La section de fonctionnement de l'année 2022, présente un excédent 37 480.54 €.

La section d'investissement présente un déficit de 8 350.71 € qui sera reporté au c/ 001 (investissement dépenses) au budget primitif 2022. Ce déficit sera comblé par le virement au compte 1068 (recettes d'investissement) de la somme de 8 350.71 € prise sur la section de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement restant (soit 29 129.83 €) sera inscrit au compte 002 (fonctionnement recettes) au budget primitif 2022.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION :**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion (Assainissement et Commune) de la trésorerie qui concordent avec nos comptes.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil municipal a décidé de verser une subvention pour l'année 2022 aux associations suivantes :

– ADMR .....	150 €
– Amicale des chasseurs.....	150 €
– La Croix Rouge .....	50 €
– Donneurs de sang .....	100 €
– Ligue contre le cancer .....	100 €
– Amicale des pompiers .....	150 €
– Resto du cœur.....	50 €

Cette année, une subvention exceptionnelle de 150 € sera versée à l'aide humanitaire d'urgence en faveur de l'Ukraine.

### **VOTE DES TAXES :**

Le Conseil Municipal décide de reporter les taux des années précédentes.

### **LISTE DES MEMBRES DE SECTIONS POUR L'ANNEE 2021 :**

Pour 2021, la liste des membres de sections est la suivante :

#### **CHAVAGNAT**

BINNE Christophe  
CARTIER Thierry  
FAYET Pierre  
PORTAIL Patricia  
VERCHERE Daniel  
GINESTE Alexandre

#### **LE MONTEL**

BONNET Stéphane  
CLEMENCE Annie  
FAYET Alain  
MAGAUD Florian  
POMPIDOR Thierry  
SANDRON Bruno

#### **MAYRES**

CROOKS Richard  
BOJCZUK J Claude  
SCHLAWICK Tony  
OGER Lionel  
ISSERT Martine  
GAILLARD J François  
SAVINEL Karine  
PETIT Gilles  
ROLLAND Bernard  
BOURICHON Dominique  
CLEMENCE J Bernard  
GAMOND David  
SAVINEL Alain  
JOURDREN Jeanne

#### **ROUAYRES**

VERNET Fernand  
VIALLARD Florian  
LEROY Marie  
FAVREAU Bernard  
ENDERLIN Marie Jo  
BERTRAND Gérard  
TEOLI Stéphane  
SIBAUD Jean  
CHABRIER Martine

#### **LE VALLARD**

BIR Jean  
MARAND Yves  
RAVELET Jeanine  
GOURGOUILHON Laurent  
GRANGIER Alain  
GRANGIER Henriette  
GRANGIER Laurent

#### **FEROUSSAC**

CARTIER Gilles  
LACROZE Josiane  
PAULAT Lucie

#### **CUBELLES**

CHAPELLE Robert  
GRANGE Nicolas  
MARTIN Robert

### **NOMINATION DES GARANTS POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE :**

Les garants concernant le bois de chauffage sont :

- CARTIER Thierry,
- CHAPELLE Robert
- GAMOND David

### **NOMINATION D'UN REFERENT POUR LE « CLIC » :**

Le CLIC est un guichet d'accueil, d'information et de coordination ouvert aux personnes âgées et à leur entourage ainsi qu'aux professionnels de gérontologie et du maintien à domicile.

Cette association permet d'obtenir toutes les informations utiles pour la vie quotidienne des personnes âgées : aides financières, maintien à domicile, amélioration de l'habitat, structures d'hébergement, mesures de protection, loisirs, vie sociale et relationnelle.

Mr Stéphane BONNET est désigné comme le référent communal afin de favoriser l'intervention du CLIC auprès des personnes qui le nécessitent.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FIC (Fonds d'Intervention Communal », PROGRAMME 2022 POUR L'ADRESSAGE :**

Pour réaliser l'adressage, la Commune peut bénéficier d'une aide financière de 25% auquel s'applique un coefficient de 0.99 du montant HT. Une demande de subvention sera donc faite auprès du Conseil Départemental pour un montant de 2 321.44 €.

### **INSTAURATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 35H A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2002 :**

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale de temps de travail et d'instaurer les 35h hebdomadaires. Cette mesure a été prise par la Commune à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2002 mais aucune délibération n'avait été prise à l'époque.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Un **point déchets verts** a été créé sous la Salle Multi Activités de Mayres, permettant aux habitants de déposer des branches ou autre déchets verts. **Nous demandons aux usagers un peu de civisme en ne jetant ni ferraille, plastique, bois avec clous ou barbelés...**
- Mme Chabrier a demandé à la Commune, une **lampe supplémentaire** devant sa maison au village de Rouayres. Le coût de ce rajout est d'environ 1000 €. Le Conseil Municipal refuse cette demande car n'étant pas à une intersection, un éclairage privé peut être installé.
- **La Commune a fait couper du bois** dans ses parcelles vers la Pacalette et entre Rouayres et Mayres. L'entreprise Chadelat avait acheté le bois en grumes et non en billons comme cela a été coupé. Le cubage de l'abattage sera demandé pour vérification.
- Il a été nécessaire de changer le **ballon d'eau chaude** dans le logement au dessus de la Mairie.

*La séance est levée à 23h15*